



VILLE DE COMBOURG
(Ille et Vilaine)

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour l'an deux mille douze, où est écrit ce qui suit : Séance publique du
7 Mars 2012, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	20
Quorum	:	15

Date de convocation et d'affichage	:	1 ^{er} Mars 2012
Date d'affichage du compte-rendu	:	12 Mars 2012

Etaient présents : M. Joël LE BESCO, Maire, M. Joël HAMELIN, Mme Yolande GIROUX, Mme Monique DAUCE, M. Bertrand HIGNARD, Mme Marylène QUEVERT, M. Michel LEBRET, Mme Marie-Renée GINGAT, M. André BADIGNON, Adjoints, M. Henri NOËL, M. Alain COCHARD, Mme Pierrette HUET, M. François LARCHER, M. Jean-Luc LEGRAND, Mme Odile DELAHAIS, Mme Annie CHAMPAGNAY, Mme Magali TREMORIN, Mme Isabelle MOREL, Mme Maryline LEFOUL, M. Joël DESVAUX

Absents excusés : M. Marcel FOUQUET, Mme Joëlle COLLIN, M. Jean DENOUAL, Mme Roselyne MARCHAND

Absents non excusés : M. Bruno TREMAUDAN, Mme Marie-Thérèse SAUVEE, M. Loïc PETITPAS, M. Johan THEURET, Mme Michèle BEAUDOUIN

Pouvoirs : M. FOUQUET à Mme DAUCE ; Mme COLLIN à Mme HUET ; M. DENOUAL à M. LARCHER

Président de séance :

M. Joël LE BESCO, Maire, pour les questions 12-35 à 12-39 puis 12-45 à 12-57
M. Joël HAMELIN, pour les questions 12-40 à 12-44

Secrétaire de séance : Mme Odile DELAHAIS, Conseillère Municipale

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour

- 12-35) Election d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 12-36) Transfert du commerce boulangerie-épicerie de Québriac – Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- 12-37) Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon – Avis du Conseil Municipal
- 12-38) Rénovation partielle de l'Espace Malouas – Validation APD/DCE
- 12-39) Effacement des réseaux aériens – Avenue de la Libération – Section passage à niveau/Chemin de Bel Air
- 12-40) Compte Administratif – Exercice 2011 - Ville
- 12-41) Compte Administratif – Exercice 2011 - Lotissement GARE/BELAIR
- 12-42) Compte Administratif – Exercice 2011 - Service de l'Assainissement
- 12-43) Compte Administratif – Exercice 2011 - Service de l'Eau
- 12-44) Compte Administratif – Exercice 2011 - Camping du Vieux Châtel
- 12-45) Compte de Gestion du Receveur 2011 – Ville
- 12-46) Compte de Gestion du Receveur 2011 – Lotissement GARE/BEL AIR
- 12-47) Compte de Gestion du Receveur 2011 – Service de l'Assainissement
- 12-48) Compte de Gestion du Receveur 2011 – Service de l'Eau
- 12-49) Compte de Gestion du Receveur 2011 – Camping du Vieux Châtel
- 12-50) Exercice Budgétaire 2012 – Débat d'Orientations Générales du Budget
- 12-51) Exercice budgétaire 2011 – Affectation du résultat – Ville
- 12-52) Exercice budgétaire 2011 – Affectation du résultat – Assainissement
- 12-53) Exercice budgétaire 2011 – Affectation du résultat – Eau
- 12-54) Office du Tourisme – Bilan annuel 2011
- 12-55) Service Petite Enfance – Montant plancher et plafond CAF
- 12-56) Délégation du Conseil Municipal au Maire – Article L 2122-22 (6^e et 15^e alinéa) et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 12-57) Questions orales

12-35) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION.

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire.

Monsieur LE BESCO fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Madame Odile DELAHAIS, sur proposition du Maire, est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ensuite, le procès-verbal de la dernière réunion, dont un exemplaire a été adressé à chaque Conseiller Municipal, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal du 8 Février 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

12-36) TRANSFERT DU COMMERCE BOULANGERIE-EPICERIE DE QUEBRIAC – VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Monsieur LE BESCO expose au Conseil Municipal que, par délibération n°102.2007, en date du 27 septembre 2007, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes à travers la rétrocession de la compétence suivante aux communes : « *Maintien du dernier commerce dans les communes lorsque l'initiative privée fait défaut par la création, la réhabilitation dans les domaines d'activités suivants : boulangerie ou épicerie ou boucherie ou débit de boissons* ».

A ce titre, et conformément à la réglementation, la communauté de communes doit procéder au transfert du commerce boulangerie-épicerie, sis 34, rue de la Liberté 35 190 QUEBRIAC à la commune.

Compte tenu du régime fiscal de la communauté de communes, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) procède à l'évaluation du montant de la charge financière transférée de la communauté de communes à la commune.

A ce titre, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 31 janvier 2012 et a validé le rapport ci – joint.

Le coût des charges transférées relatif au commerce boulangerie-épicerie majorera le montant de l'attribution de compensation de la commune de Québriac.

Une fois adopté au sein de la CLECT, le rapport validé par cette dernière doit être obligatoirement soumis aux conseils municipaux des communes membres de l'EPCI pour validation.

Monsieur LE BESCO propose au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales » ;

Vu la délibération n°102.2007 du conseil communautaire en séance du 27 septembre 2007 relative à la modification des statuts de la communauté de communes Bretagne Romantique ;

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du code général des Impôts ;

Vu la validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 janvier 2012,

DECIDE

D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 janvier 2012 ainsi que le montant de la charge nette transférée par la communauté de communes à la commune de Québriac pour la somme de **12 893,16 €**.

12-37) ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU LINON – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Monsieur LE BESCO expose au Conseil Municipal que, par courrier en date du 2 Février 2012, le Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon informe la Commune que sept nouvelles communes du bassin versant du Linon ont délibéré favorablement à l'adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon.

Il s'agit des communes de : Vignoc, Lourmais, Evran, Plesder, Saint Symphorien, Hédé/Bazouges, Saint Judoce.

Lors de sa séance du 25 Janvier 2012, le Comité Syndical a émis un avis favorable à ces nouvelles adhésions.

Cette extension du Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon à ces communes du bassin versant du Linon permettra :

- D'améliorer la coordination et la cohérence des actions pour le bon état écologique des eaux, conformément à la DCE et au SDAGE Loire Bretagne, sur le territoire non couvert par le Syndicat du Linon
- De s'approprier un patrimoine hydraulique commun et mutualiser les moyens financiers dans le cadre de programme d'actions et travaux d'aménagement coordonnés et pluriannuels.

Par ailleurs, cette extension s'inscrit dans le cadre de la mutualisation et cohérence territoriale demandée par la loi de réforme des collectivités territoriales.

Monsieur LE BESCO demande au Conseil Municipal de donner son avis sur ces nouvelles adhésions.

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux adhésions des communes de Vignoc, Lourmais, Evran, Plesder, Saint Symphorien, Hédé/Bazouges, Saint Judoce au Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon.

12-38) RENOVATION PARTIELLE DE L'ESPACE MALOUAS – VALIDATION APD/DCE

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Monsieur LE BESCO rappelle que, par délibération n° 11-08 en date du 9 Février 2011, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre, et par délibération n° 11-89 du 5 Juillet 2011, le Conseil Municipal a été informé du choix du cabinet VIART de la Chapelle aux Filtzméens pour assurer cette mission de maîtrise d'œuvre.

Ce projet s'appuie sur :

- le bilan énergétique réalisé par le Conseil Général en 2009.
- le diagnostic de boiserie réalisé par Experts Bois Associés de Rennes en 2010.
- le diagnostic amiante réalisé par Diag Immo Services de Combourg en 2011.

Le projet fait état de 2 lots distincts, à savoir :

- Lot 1 : Menuiseries extérieures
- Lot 2 : Charpente bois

Le lot « **menuiseries extérieures** » comprend notamment le remplacement des menuiseries :

- Vestiaires.
- Bureau.
- Salle Moquette.
- Façade Ouest du patio.
- Façades Est et Ouest de la Salle parquet.

L'ensemble de ces menuiseries seront conformes aux prescriptions des ABF, et apporteront un confort thermique accru, ainsi qu'une protection solaire pour certaines.

Ce lot intègre également l'obturation des pointes par un bardage vertical en clins bois, avec une variante possible en clins reconstitués.

Le lot « **charpente bois** » comprend principalement le remplacement des poteaux bois extérieurs des façades Ouest pour l'ensemble et Est pour la salle parquet.

Ce projet fait apparaître les estimations suivantes :

- Lot 1 : Menuiserie extérieures : 124 150.00 € HT, soit 148 483.40 € TTC
- Lot 2 : Charpente bois : 64 000 .00 € HT, soit 76 544.00 € TTC

D'où un total de 188 150.00 € HT, soit 225 027.40 € TTC.

Ce projet a obtenu un avis favorable de la commission «Bâtiments et développement durable » en date du 22 Février 2012.

Monsieur LE BESCO propose au Conseil Municipal :

- D'approuver ce programme de travaux.
- De valider le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).
- D'autoriser M. Le Maire à lancer la procédure de marché de travaux sous la forme d'une procédure adaptée.

Il est rappelé que, par délibération n° 08-36 du 1^{er} Avril 2008, le Maire est habilité à signer les marchés passés sous la forme d'une procédure adaptée.

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE l'ensemble de ces propositions.

12-39) EFFACEMENT RESEAUX AERIENS – AVENUE DE LA LIBERATION – SECTION PASSAGE A NIVEAU / CHEMIN DE BEL AIR.

Rapporteur : M. Joël HAMELIN, 1^{er} Adjoint

Monsieur HAMELIN rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 10-121, en date du 28 septembre 2010, il a été décidé, après la réalisation des 2 tranches précédentes, de réaliser l'effacement des réseaux aériens de la 3ème section de l'avenue de la Libération, comprise entre le passage à niveau et le chemin de Bel Air.

Ces travaux, sous maîtrise d'œuvre du SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine) ont été réalisés courant 2011 par l'entreprise ALLEZ.

Conformément à la réglementation en vigueur et aux accords passés entre le SDE35 et France Télécom, la commune prend à sa charge le financement de la totalité du génie civil, la pose et la fourniture des matériels en contrepartie du financement de l'intégralité du câblage par France Télécom.

Il convient néanmoins de régir les devoirs et obligations entre France Télécom et la Commune de Combourg, par le biais d'une convention soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur HAMELIN propose au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer la convention à intervenir avec France Télécom.

Entendu l'exposé de Monsieur HAMELIN, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE cette proposition.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ordre du jour comporte le vote des comptes administratifs et de gestion de l'année 2011. Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, ordonnateur, ne peut participer au vote des comptes administratifs.

Il propose au Conseil Municipal d'élire un Président de séance pour le vote de ces comptes.

Monsieur Joël HAMELIN, 1^{er} Adjoint, est élu, à l'unanimité des membres présents et représentés, Président de la séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice considéré.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

12-40) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 –VILLE

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX, Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2011 (Budget de la Ville) dressé par le Maire, ainsi que le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de :

1) De donner acte de la présentation faite du compte administratif de la Ville, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €		-252 660,41 €		-252 660,41 €	
Opérations de l'exercice	3 520 898,85 €	5 277 287,98 €	3 456 704,16 €	3 242 178,65 €	6 977 603,01 €	8 519 466,63 €
TOTAUX	3 520 898,85 €	5 277 287,98 €	3 709 364,57 €	3 242 178,65 €	7 230 263,42 €	8 519 466,63 €
Résultat de l'exercice	1 756 389,13 €		-214 525,51 €		1 541 863,62 €	
Résultats de clôture	1 756 389,13 €		-467 185,92 €		1 289 203,21 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	1 379 646,00 €	325 548,00 €	1 379 646,00 €	325 548,00 €
Totaux cumulés	3 520 898,85 €	5 277 287,98 €	5 089 010,57 €	3 567 726,65 €	8 609 909,42 €	8 845 014,63 €
Résultats définitifs	1 756 389,13 €		-1 521 283,92 €		235 105,21 €	

Les Restes à Réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées pour un montant de **1 379 646 €** et en recettes pour un montant de **325 548 €**.

Ils seront inscrits dans la colonne « Report » au budget primitif de l'exercice 2012.

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif de la Ville est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

12-41) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 – LOTISSEMENT «GARE/BEL AIR»

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX, Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2011 du lotissement « Gare /Bel Air » dressé par le Maire, ainsi que le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de :

1) Donner acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement «De La Gare», lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	199,67 €		-623 423,65 €		-623 223,98 €	
Opérations de l'exercice	878 614,56 €	972 171,24 €	251 369,45 €	623 423,65 €	1 129 984,01 €	1 595 594,89 €
TOTAUX	878 614,56 €	972 370,91 €	874 793,10 €	623 423,65 €	1 753 407,66 €	1 595 794,56 €
Résultats de l'exercice	93 556,68 €		372 054,20 €		465 610,88 €	
Résultats de clôture	93 756,35 €		-251 369,45 €		-157 613,10 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	878 614,56 €	972 370,91 €	874 793,10 €	623 423,65 €	1 753 407,66 €	1 595 794,56 €
Résultats définitifs	93 756,35 €		-251 369,45 €		-157 613,10 €	

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif du lotissement « Gare/Bel Air » est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

12-42) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX, Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2011 du SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT dressé par le Maire, ainsi que le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2011, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	38 677,61 €		437 712,61 €		476 390,22 €	
Opérations de l'exercice	55 758,63 €	217 839,98 €	258 947,78 €	251 372,58 €	314 706,41 €	469 212,56 €
TOTAUX	55 758,63 €	256 517,59 €	258 947,78 €	689 085,19 €	314 706,41 €	945 602,78 €
Résultat de l'exercice	162 081,35 €		-7 575,20 €		154 506,15 €	
Résultats de clôture	200 758,96 €		430 137,41 €		630 896,37 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	172 000,00 €		172 000,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	55 758,63 €	256 517,59 €	430 947,78 €	689 085,19 €	486 706,41 €	945 602,78 €
Résultats définitifs	200 758,96 €		258 137,41 €		458 896,37 €	

Les restes à réaliser feront l'objet d'un report au Budget primitif 2012 pour **172 000 €** en dépenses d'investissement

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif du service de l'assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

12-43) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 DU SERVICE DE L'EAU Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX, Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2011 du SERVICE DE L'EAU dressé par le Maire, ainsi que le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	6 576,23 €		885 418,29 €		891 994,52 €	
Opérations de l'exercice	149 727,86 €	284 599,51 €	202 808,40 €	289 937,31 €	352 536,26 €	574 536,82 €
TOTAUX	149 727,86 €	291 175,74 €	202 808,40 €	1 175 355,60 €	352 536,26 €	1 466 531,34 €
Résultat de l'exercice	134 871,65 €		87 128,91 €		222 000,56 €	
Résultats de clôture	141 447,88 €		972 547,20 €		1 113 995,08 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	363 000,00 €		363 000,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	149 727,86 €	291 175,74 €	565 808,40 €	1 175 355,60 €	715 536,26 €	1 466 531,34 €
Résultats définitifs	141 447,88 €		609 547,20 €		750 995,08 €	

Les restes à réaliser feront l'objet d'un report au Budget primitif 2012 pour **363 000 €** en dépenses d'investissement.

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif du service de l'eau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

12-44) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 DU CAMPING DU « VIEUX CHATEL »

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX, Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2011 du camping municipal du Vieux Châtel dressé par le Maire, ainsi que le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2011, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	3 908,19 €	
Opérations de l'exercice	11 524,91 €	16 463,83 €
TOTAUX	11 524,91 €	20 372,02 €
Résultat de l'exercice	4 938,92 €	
Résultat de clôture	8 847,11 €	
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	11 524,91 €	20 372,02 €
Résultat définitif	8 847,11 €	

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif du camping municipal du Vieux Châtel est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

A l'issue des votes des comptes administratifs de l'exercice 2011, Monsieur le Maire -qui s'était retiré- regagne la salle de réunion et reprend la présidence.

12-45) COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR (VILLE)

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 de la Ville et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 de la Ville

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal pour la Ville et certifié conforme par l'Ordonnateur, est soumis au Conseil municipal pour approbation.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12-46) COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR (LOTISSEMENT DE LA GARE/BEL AIR)

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 du lotissement Gare/Bel Air et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 du lotissement Gare/Bel Air

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de

recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal pour le lotissement Gare/Bel Air et certifié conforme par l'Ordonnateur, est soumis au Conseil municipal pour approbation.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12-47) COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 du service de l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 du service de l'Assainissement,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal pour le service de l'Assainissement et certifié conforme par l'Ordonnateur, est soumis pour approbation.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12-48) COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR - SERVICE DE L'EAU

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 du service de l'Eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 du service de l'Eau,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal pour le service de l'Eau et certifié conforme par l'Ordonnateur, est soumis pour approbation

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12-49) COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR - CAMPING

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 du Camping et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 du camping,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal pour le camping et certifié conforme par l'Ordonnateur, est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12-50) EXERCICE BUDGETAIRE 2012 – DEBAT D'ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

La Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (Loi ATR), par son article 11, a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales, en instituant dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget.

La circulaire du Ministère de l'Intérieur du 31 mars 1992 d'application du titre II de la Loi ATR souligne que ce débat contribue à accroître la participation des Conseillers Municipaux à la préparation du budget sans nuire à la marge de manœuvre du Maire qui n'est pas lié par les prises de position des Conseillers à ce stade de la procédure.

Ce débat ne porte pas sur le budget lui-même mais uniquement sur les grandes masses budgétaires.

Enfin, ce débat ne donne pas lieu à décision, ni du Conseil Municipal, ni du Maire, celui-ci ayant le pouvoir d'apprécier les suites à donner aux propositions de l'assemblée délibérante dans le cadre de l'élaboration de son projet de budget. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une prospective financière en soulignant les points suivants :

Evolution des salaires et charges de 2006 à 2011 :

ANNEES	Salaires et Charges	Total Recettes	coût réel du personnel
2006	1 570 040.19	103 901.04	1 466 139.15
2007	1 665 365.09	87 453.88	1 577 911.21
2008	1 687 496.64	103 940.14	1 583 556.50
2009	1 765 628.51	166 833.87	1 598 794.64
2010	1 782 865.22	187 731.01	1 595 134.21
2011	1 807 956.48	113 008.03	1 694 948.45

Evolution des dépenses d'énergie :

ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
EDF	90274	97 779	112 564	109 359	111 557	113 293
Combustibles	36556	33 630	45 993	48 696	47 486	44 550
Prest Chauff	6940	7 316	10 313	10350	10 286	10 942
Carburant	29146	25 607	33 266	24 663	28 276	36 215

Evolution des dépenses d'animation et culture :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bibliothèque	17019.30	13516	16 981	13 946	14 963	109 484
Cyber espace	9603.58					
Centre Culturel	7100	7350	5 992	10 043	8205	9 000
OTSI	35500	35650	38 551	35 000	36 500	36 500
Animations commerciales		300	36.95		1 437	10 933
Animations de la ville	16753.59	17253	21 035	23 232	24 904	24 889
TOTAL	85976.47	74069.00	82 596	82 221	84 572	179 873

Evolution des annuités d'emprunts de 2010 à 2014 :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	315 367	338 795	283 807	268 327	237 722

Evolution de la dotation forfaitaire de 2006 à 2011 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dotation forfaitaire	902 013.00	1 004 000.00	1 015 030.00	959 833	971 360	980 327

Evolution des versements communautaires de 2006 à 2011 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taxe professionnelle	724 115	724 124	724 124	720 913	720 913	720 913
Dotation communautaire	46 028	48 434	111 071	80 784	81 286	75 283

Evolution de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti de 2006 à 2011 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taxe Habitation	673 610	729 642	767 989	811 413	847 134	875 325
Foncier Bâti	541 479	591 545	632 905	700 748	718 525	753 354
Fonc. Non Bâti	149 813	151 664	156 214	158 171	159 388	162 562

Etat des Restes à réaliser sur Dépenses d'investissement 2011

Désignation	B.P. + DM + RAR 2010	réalisé	Reste à Réaliser
Réalisation de documents d'urbanisme (PLU)	12 000.00	7 971.38	4 028.00
AVAP + plan d'aménagement patrimonial	20 165.00	0	20 165,00
Travaux concédés Avenue de la Libération	28 860.00	15 831.58	13 028.00
Acquisitions de logiciels	2 762.00	789.36	1 500.00
Terrains nus	40 000,00	0.00	40 000.00
Aménagement Passerelle sur le lac	31 000,00	0,00	31 000,00
Mobilier urbain divers	5 000.00	0,00	5 000.00
Réseaux eaux pluviales Avenue de la Libération	10 358.00	2 737.74	600.00
COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART			
1% artistique médiathèque	12 000.00	0.00	12 000.00
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			
Informatique médiathèque + copieur	24 000.00	21 504.51	2 495.00
MOBILIER			
Maire + adjoint	10 000.00	0,00	10 000.00
Ecole élémentaire	1 200.00	0.00	1 200.00
Médiathèque	85 000	50 756.83	34 243.00
Petite Enfance	7 000.00	0.00	7 000.00
MATERIEL			
Illumination Noël	2 000.00	0,00	2 000.00
Matériel Services Techniques divers	20 000,00	9 439.72	5 000.00
Acquisitions ouvrages, CD et DVD médiathèque	25 000.00	24 735.03	264.00
Equipements de cuisine petite enfance	21 000.00	661.38	20 338.00
TRAVAUX DE BATIMENT			
Extension école maternelle	80 000.00	29 809.39	50 190.00
Espace Malouas-Rénovation partielle des locaux	100 000.00	6 618.69	93 381.00
Médiathèque - pôle intergénérationnel	1 036 178.00	792 143.66	244 000.00
Création Salle Multisports	50 000.00	13 800.08	36 199.00
pole multi-accueil petite enfance	855 788.00	793 299.30	62 488.00
Stade d'honneur	8 000.00	0.00	8 000.00
Presbytère – Rénovation intérieure	155 000.00	30 823.55	124 176.00

TRAVAUX DE VOIRIE			
<i>Programmes voirie rurale et urbaine</i>	915 220.00	607 316.46	307 903.00
Centre ville 4 ^{ème} tranche	10 000,00	2 272.40	7 727.00
Divers voirie (signalétique horizontale)	10 000.00	0.00	10 000.00
Pôle intermodal (abords gare)	350 000.00	193 854.46	156 145.00
TRAVAUX DE RESEAUX			
Eclairage/Electricité camping	50 000.00	301.24	49 698.00
Eclairage programme voirie 2011	33 000.00	20 849.15	2 000.00
AVANCES			
SIE (Avenue de la libération section passage à niv.)	30 000.00	20 161.36	9 878.00
TRAVAUX OFFICE CADIEU	8 000,00	0,00	8 000,00
TOTAL			1 379 646.00

Dépenses d'investissement de 2006 à 2011 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
frais d'études	22 766.59	9 351.21	6 821.02	5 675.28	28 580.13	7 971.38	81 165.61
acquisition terrains	262 603.36	331 736.68	332 329.08	40 131.31	17 307.16	0.00	984 107.59
terrains bâtis aménagement terrains	20 534.58	1 325.00	1 694.23	0.00	2 911.89	1 677.42	28 143.12
signalisation	14 964.88	62 378.88	28 900.34	23 676.53	43 485 72	26 228.86	199 635.21
réseau eaux pluviales	14 921.06	191 504.78	13 551.28	324 681.15	324 775.73	27 049.43	896 483.43
véhicules	39 072.26	35 511.14	0	0.00	45 389.52	124 154.31	244 127.23
acquisition matériel	76 949.37	159 381.09	90 941.81	71 242.26	112 884.62	192 187.64	703 586.79
travaux batiments	1 613 727.52	1 223 239.19	255 566.34	693 064.30	1 179 879.68	1 772 327.23	6 737 804.26
travaux voirie	286 864.01	1 323 128.73	1 129 628.49	822 169.68	708 779.27	873 146.20	5 143 716.38
travaux d'éclairage Sub FISAC + PASS FONCIER+ CINEMA	82 653.55	189 816.78	12 555.86	123 751.22	150 107.72	54 803.55	613 688.68
		3 849.59	7 426.00	43 100	91 636.00	80 636	226 647.59
TOTAL	2 435 057.18	3 531 223.07	1 879 414.45	2 147 521.73	2 705 737.44	3 160 182.02	15 859 105.89

Etat des Restes à réaliser sur Recettes d'investissement 2011 :

opération	prévu 2011	réalisé	RAR
ETAT ET ETABLISSEMENT NATIONAUX			
DRAC AVAP	12 800.00	0.00	12 800.00
DRAC Toiture Salle Karaté	2 420.00	0.00	2 420.00
REGION			
Eco Faur Pôle Culturel	116 000.00	0.00	116 000.00
DEPARTEMENT			
Médiathèque	32 500.00	0.00	32 500.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Bâtiment Petite Enfance	237 640.00	156 562.00	81 078.00
CAF			
Bâtiment Petite Enfance	186 500.00	113 750.00	72 750.00
TRAVAUX D'OFFICE	8 000.00	0.00	8 000.00
		TOTAL	325 458.00

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal les grands axes des programmes d'investissement en cours où à venir soit :

- Travaux de voirie 2012
- Aménagement du parking de la gare (2 tranches en 2012)
- Restructuration du Camping
- Travaux de réseaux (eau potable et eaux usées Avenue de Waldmunchen)
- Etude pour centre ville 4^{ème} tranche
- Travaux d'Eclairage Public (1^{ère} Tranche – Rue Sœur Joséphine aux Rivières)
- Passerelle sur le Lac Tranquille
- Dédoublage conduite la Gentière /Château d'eau
- Travaux sur le Réseau Eau (Trémaudan)
- Rénovation du Château d'eau - MO -
- Extension de l'école maternelle
- Salle multisports (Maîtrise d'œuvre)
- Rénovation partielle de l'Espace Malouas
- Acquisitions foncières immobilières

12-51) EXERCICE BUDGETAIRE 2011 – AFFECTATION DU RESULTAT – VILLE

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat du budget de la Ville. Celui-ci porte sur le seul résultat de la section d'exploitation. Il s'agit de l'excédent de l'exercice, complété de l'excédent reporté. C'est l'excédent net cumulé d'exploitation qui donne lieu à l'affectation.

Le résultat à affecter est constitué par le résultat comptable de l'exercice soit **1 756 389.13 €** augmenté du résultat de clôture de 2010 pour **0.00 €**. Le résultat cumulé sur l'exercice 2011 est de $1\,756\,389.13\text{ €} + 0.00\text{ €} = 1\,756\,389.13\text{ €}$.

Affectation proposée :

- Section d'investissement : **1 700 000,00 €**
- Section de fonctionnement : **56 389.13 €**

Soumise au vote, l'affectation des résultats du budget de la Ville, proposée par Madame GIROUX, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12-52) EXERCICE BUDGETAIRE 2011 – AFFECTATION DU RESULTAT – ASSAINISSEMENT -

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat du budget de l'assainissement. Celui-ci porte sur le seul résultat de la section d'exploitation. Il s'agit de l'excédent de l'exercice, complété de l'excédent reporté. C'est l'excédent net cumulé d'exploitation qui donne lieu à l'affectation.

Le résultat de l'exercice à la section d'exploitation est de **162 081.35 €** augmenté du résultat de clôture de 2010 de **38 677.61 €**.

Le résultat cumulé de l'exercice 2011 est de **200 758.96 €** (162 081.35 + 38 677.61).

Affectation proposée :

- Section d'investissement : **200 000,00 €**
- Section d'exploitation : **758,96 €**

Soumise au vote, l'affectation des résultats du budget du service de l'Assainissement, proposée par Madame GIROUX, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12-53) EXERCICE BUDGETAIRE 2011– AFFECTATION DU RESULTAT – EAU

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat du budget de l'eau. Celui-ci porte sur le seul résultat de la section d'exploitation. Il s'agit de l'excédent de l'exercice, complété de l'excédent reporté. C'est l'excédent net cumulé d'exploitation qui donne lieu à l'affectation.

Le résultat de l'exercice à la section d'exploitation est de **134 871.65 €** augmenté du résultat de clôture de 2010 de **6 576.23 €**.

Le résultat cumulé de l'exercice 2011 est de **141 447.88 €** (134 871.65 + 6 576.23).

Affectation proposée :

- Section d'investissement : **140 000,00 €**
- Section d'exploitation : **1 447,88 €**

Soumise au vote, l'affectation des résultats du budget du service de l'Eau, proposée par Madame GIROUX, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12-54) OFFICE DU TOURISME – BILAN ANNUEL 2011

Rapporteur : M. Bertrand HIGNARD, Adjoint

Monsieur HIGNARD rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 97-101 en date du 30 juin 1997, le Conseil Municipal a confié à l'Office du Tourisme de Combourg les missions de service public relatives au tourisme dans le cadre de la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine touristique.

D'autre part, par délibération n° 99-22 en date du 22 février 1999, le Conseil Municipal a approuvé une convention arrêtant les missions confiées et les relations entre la Ville et l'Office du Tourisme. Un avenant à cette convention a été autorisé par délibération n° 11-79 en date du 11 Mai 2011 concernant la gestion de l'accueil du camping

Conformément à l'article 5 de ladite convention, l'Office du Tourisme a transmis son bilan et son rapport financier relatifs à l'exercice 2011, ces deux documents ayant été préalablement approuvés par l'Assemblée Générale de l'Association. Le rapport financier, quant à lui, a fait l'objet du rapport de contrôle des contrôleurs financiers.

Le bilan et le rapport financier de l'Office du Tourisme pour l'exercice 2011 sont présentés au Conseil Municipal pour approbation. Monsieur HIGNARD donne

également lecture d'un courrier de Madame LAURENT, Présidente de l'Office du Tourisme, apportant des précisions sur la gestion de cet établissement.

Entendu l'exposé de Monsieur HIGNARD, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le bilan financier de l'Office du Tourisme pour l'exercice 2011.

12-55) SERVICE PETITE ENFANCE - MONTANT PLANCHER ET PLAFOND CAF

Rapporteur : Mme Marylène QUEVERT, Adjointe

Madame QUEVERT informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir facturer aux familles le Service Accueil Petite Enfance, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine a communiqué les tarifs plancher et Plafond le 19 janvier 2012 :

Tarifs Plancher

Un forfait minimum de ressources est pris en compte : **598.42 euros** par mois, soit un montant annuel de **7 181.04 euros**.

Tarifs Plafond

Les revenus perçus par une famille sont plafonnés à **4 624.99 euros** par mois, soit un montant annuel de **55 499.88 euros** avant abattement.

S'agissant d'une information, ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote

12-56) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Article L 2122-22 (15^e alinéa) et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Par délibération n° 08-36 en date du 1^{er} Avril 2008 le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22, 15^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Maire pour « exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme... »

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion, à savoir :

- Décision en date du 25 janvier 2012 (**DIA n° 04**) décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
 - o Parcelles K numéros 2 651 et 541 sises « Le Camp Du Guesclin » d'une superficie de 6 473 m² non bâties
- Décision en date du 27 janvier 2012 (**DIA n° 05**) décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
 - o Parcelles AL numéros 71 et 72 sises « Rue de la Butte » d'une superficie de 251 m² et supportant un garage

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote.

12-57) QUESTIONS ORALES (1er trimestre)

Rapporteur : M. LE BESCO, Maire

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le point "QUESTIONS ORALES" est inscrit à l'ordre du jour étant précisé que l'article 16 précité prévoit que chaque Conseiller ne pourra poser qu'une seule question et qu'elle devra être limitée à des affaires d'intérêt strictement communal.

Les questions ne répondant pas à ces critères et déposées hors des délais prévus à l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil Municipal ne pourront pas être prises en compte.

Aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.